

« La loi de finances doit être réorientée »

Pour Solidaire Réunion, le projet de loi de finances est uniquement centré sur l'aide à l'économie et néglige les salariés. L'organisation a adressé un courrier aux élus pour les inviter à amender ce projet.

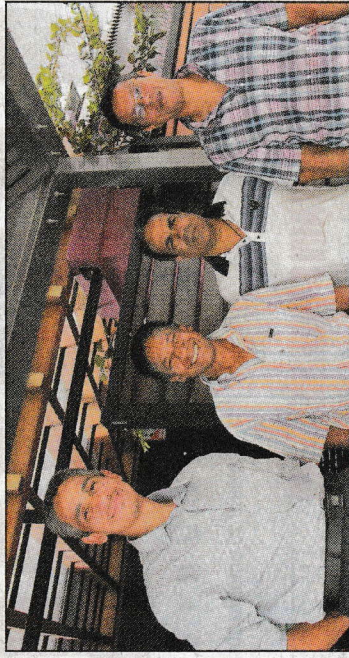
Une loi de finances qui ne regarde que les prix ? C'est en substance le constat que fait Solidaire Réunion, par la voix de Jocelyn Cavillot. L'organisation estime qu'il faut conditionner les aides à la mise en place d'accords de branches et réorienter une partie des fonds pour la formation des salariés.

— Pourquoi avoir adressé un courrier aux élus concernant la loi de finances ?

— Sur ce projet, seuls les lobbys et organisations patronales (Fedom, Medef, Réunion économique) ont fait entendre leurs voix, pour demander d'avantage d'aides. Il est important que les représentants des salariés se fassent entendre. Nous sommes en pleine période des régionales où les promesses vont bon train, mais où tout le monde fait comme si cette loi de finance n'existait pas. Or c'est d'elle que vont découler de nombreux choix.

— Que reprochez-vous à cette loi de finances ?

— Elle va uniquement dans un seul sens, celui de la baisse des prix, or ce n'est qu'une des lames du ciseau de la croissance et elle néglige totalement l'autre lame : les salaires. Avec la loi Perben de 1994 qui exclut de l'application des conventions collectives et accords de branche nationaux, il y a un vide juridique en Outre-mer, qui fait que certains salariés peuvent être en-



Solidaire veut changer la loi de finances.

cienneté. Ensuite, cette loi doit avoir pour contrepartie des créations d'emplois, mais les études du ministère montrent qu'il n'y a pas de corrélation entre les aides et les créations d'emplois.

— Que proposez-vous ?

— Il faut changer de modèle. Il ne s'agit pas d'enlever toutes les aides, mais il faudrait réaffecter une partie de celle-ci vers la formation des salariés. A La Réunion, le niveau de formation

moyen est plus bas qu'en Métropole. Concernant les aides main-tenues, il faut les assortir de l'obligation de signer des accords de branche. Les salariés doivent pouvoir bénéficier sur leurs salaires d'une partie des aides versées par l'Etat. Une des pistes pour travailler sur la baisse des prix serait enfin de sortir les frais d'approches du calcul de l'Octroi de mer.

Nicolas BONIN